

exPost EXPost

Évaluation du cadre d'intervention sectoriel (CIS) sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne 2013-2016 de l'AFD

Synthèse du rapport

Auteurs : Jean-Marie WATHELET, Konstantin GRUEV, Franck PAJOT (Bureau d'études ADE)



Direction Études, Recherches et Savoirs

Division Évaluation et capitalisation

Agence Française de Développement
5, rue Roland Barthes 75012 Paris < France
www.afd.fr





Auteurs : Jean-Marie WATHELET, Konstantin GRUEV, Franck PAJOT (Bureau d'études ADE)

Coordination : Julien CALAS, AFD

Avertissement

Les analyses et conclusions de ce document sont formulées sous la responsabilité de ses auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue officiel de l'Agence Française de Développement ou des institutions partenaires.

Directeur de la publication : Rémy Rioux
Directeur de la rédaction : Bertrand Loiseau
ISSN : 1962-9761
Dépôt légal : 4^{ème} trimestre 2016

Crédit photo : Stephan Bachenheimer / World Bank
Graphisme et mise en page : Eric Thauvin

Sommaire

Synthèse	5
Méthodologie d'évaluation	5
Le CIS sécurité alimentaire	5
1. Pertinence	9
2. Mise en œuvre	10
3. Efficacité	11
4. Impact	13
5. Suivi et évaluation	13
6. Recommandations	14
6.1 Recommandations générales	14
6.2 Recommandations relatives aux objectifs spécifiques	15
Liste des sigles et abréviations	17

Synthèse

La division Évaluation et capitalisation (EVA) de l'Agence Française de Développement (AFD) a initié en 2015 une évaluation du cadre d'intervention sectoriel 2013-2016 sur la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne (CIS ou CIS SA ASS).

Les cadres d'intervention de l'AFD sont des documents de référence qui décrivent la manière dont l'AFD décline ses interventions et qui traduisent opérationnellement les orientations politiques et stratégiques définies par les tutelles de l'Agence¹.

L'évaluation des cadres d'intervention a pour objectif de tirer les leçons de l'expérience afin d'améliorer les stratégies futures de l'AFD ; elle permet aussi d'être redevable de la bonne utilisation des ressources et d'apprécier les résultats de développement anticipés ou obtenus par ses interventions.

Méthodologie d'évaluation

Le cadre d'évaluation de cette étude, organisé autour de quatre questions, a permis d'apprécier le discours stratégique de l'AFD (en termes de pertinence, de mise en œuvre, d'efficacité et d'impact) et d'évaluer son portefeuille d'interventions.

Différents outils ont été mobilisés dans le cadre de cette évaluation : l'analyse de la base de données de toutes les interventions entrant dans le cadre du CIS (plus de 500 interventions) ; la réalisation de deux enquêtes au format électronique auprès des agents AFD (50 répondants) et des acteurs (78 répondants) ; l'analyse approfondie de 21 projets ; ainsi que la réalisation d'entretiens auprès du personnel de l'AFD et des parties prenantes en France et lors de missions sur le terrain en Côte d'Ivoire et au Sénégal.

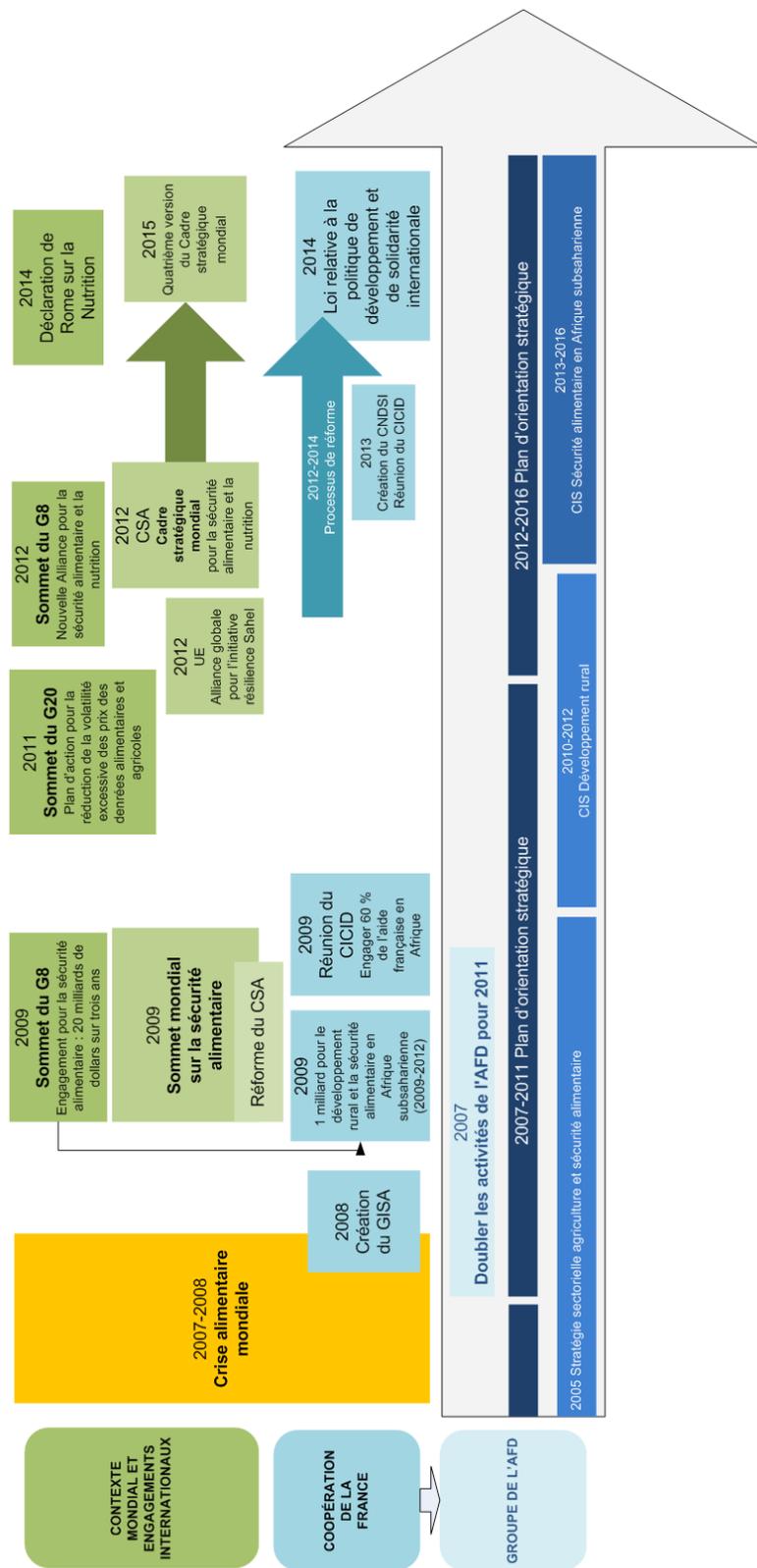
Le CIS sécurité alimentaire

Le concept de sécurité alimentaire fait l'objet d'un consensus international depuis le Sommet mondial de l'alimentation tenu à Rome en 1996, dont la définition actualisée par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) est la suivante : *« La sécurité alimentaire et nutritionnelle existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique, social et économique à une nourriture saine dont la quantité consommée et la qualité sont suffisantes pour satisfaire les besoins nutritionnels et les préférences alimentaires des personnes, et dont les bienfaits sont renforcés par un environnement dans lequel l'assainissement, les services de santé et les pratiques de soins sont adéquats, le tout permettant une vie saine et active. »*

De nombreux engagements internationaux en faveur de la sécurité alimentaire ont été pris depuis la Déclaration de Rome de 1996, et notamment en réaction à la crise alimentaire de 2007-2008.

¹ Note d'instruction (NI 2014-66), Processus d'élaboration et de validation des documents stratégiques de l'AFD.

Chronologie des engagements à la suite de la crise alimentaire mondiale de 2007-2008



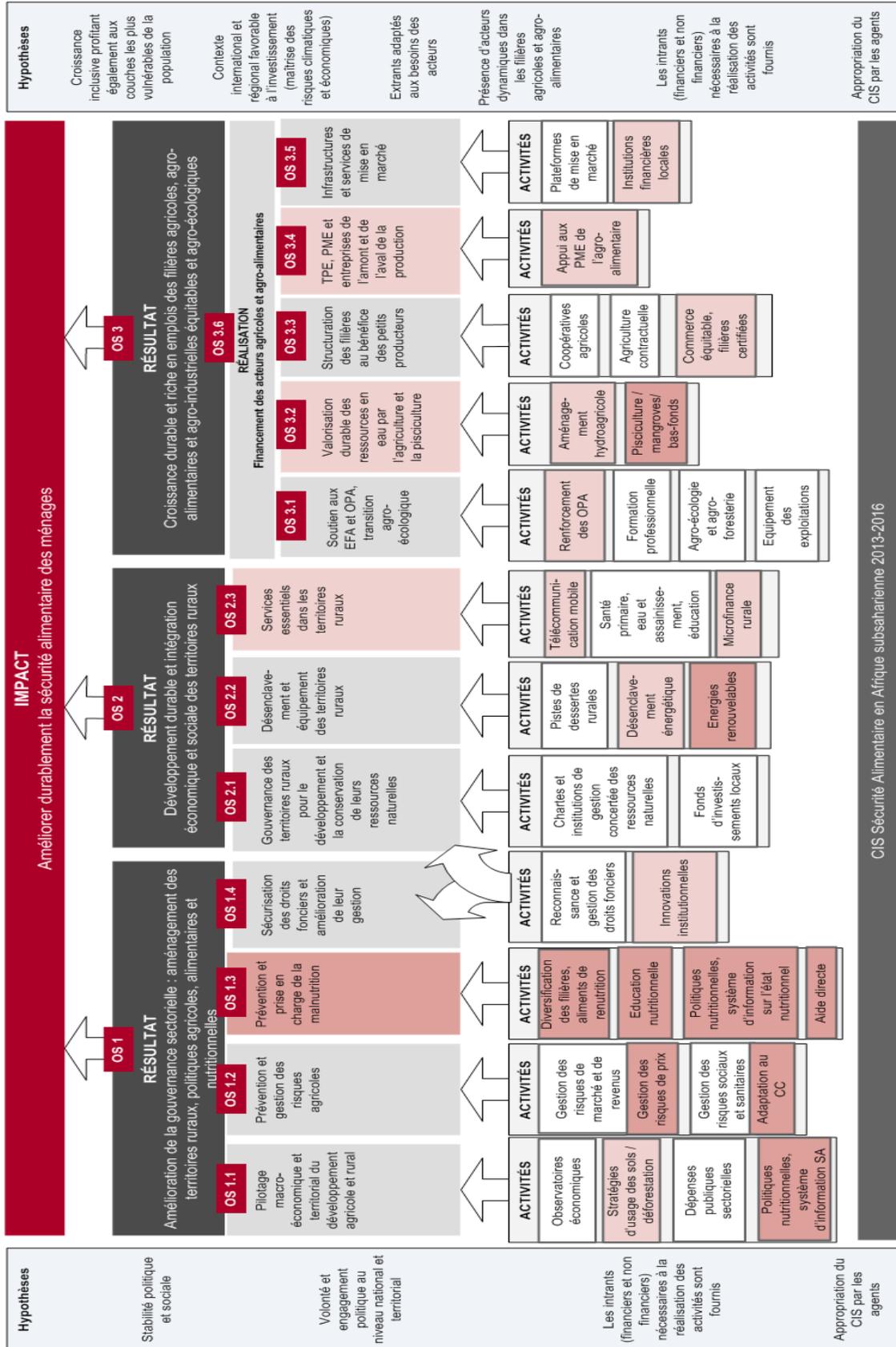
Source : ADE.

Dans le cadre de l'Initiative de L'Aquila sur la sécurité alimentaire (sommet du G8 de 2009), la France s'est engagée à financer à hauteur d'un milliard d'euros le développement rural et la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne entre 2009 et 2012.

La stratégie de l'AFD pour la sécurité alimentaire est explicitée dans un CIS développement rural pour la période 2010-2012 (CIS DR), puis dans un CIS sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne pour la période 2013-2016 (CIS SA ASS).

Une théorie du changement a été reconstituée par l'équipe d'évaluation sur la base de l'analyse du CIS sécurité alimentaire et des hypothèses et risques identifiés. L'analyse du CIS développement rural 2010-2012 a permis d'identifier les nouvelles thématiques couvertes par le CIS SA ASS, ainsi que les autres éléments d'inflexion entre les deux documents.

Théorie du changement



 Nouvelle composante par rapport au CIS Développement rural 2010-2012

 Composante accentuée / priorisée par rapport au CIS Développement rural 2010-2012

Source: ADE NB : OS = objectif spécifique.

Source : ADE

1. Pertinence

Le CIS SA répond de façon pertinente aux enjeux de sécurité alimentaire.

Contrairement à ce que son nom suggère, le CIS sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne n'est pas en rupture avec le CIS développement rural qui l'a précédé. Il s'inscrit plutôt dans la continuité des interventions envisagées. Le peu de changement par rapport au CIS précédent ne signifie pas que l'AFD n'offre pas une capacité de réponse aux défis de la sécurité alimentaire. Au contraire, comme cela a été montré dans l'analyse de quelques objectifs spécifiques (OS) particuliers, l'AFD propose une approche pertinente, basée sur son expérience et adaptée aux besoins. Dans les deux pays visités, le Sénégal et la Côte d'Ivoire, l'évaluation a montré que le CIS SA était capable de répondre aux défis spécifiques en matière de sécurité alimentaire. Les résultats de l'enquête et les entretiens des acteurs externes qui connaissent le CIS sécurité alimentaire montrent que les parties prenantes considèrent le CIS comme pertinent.

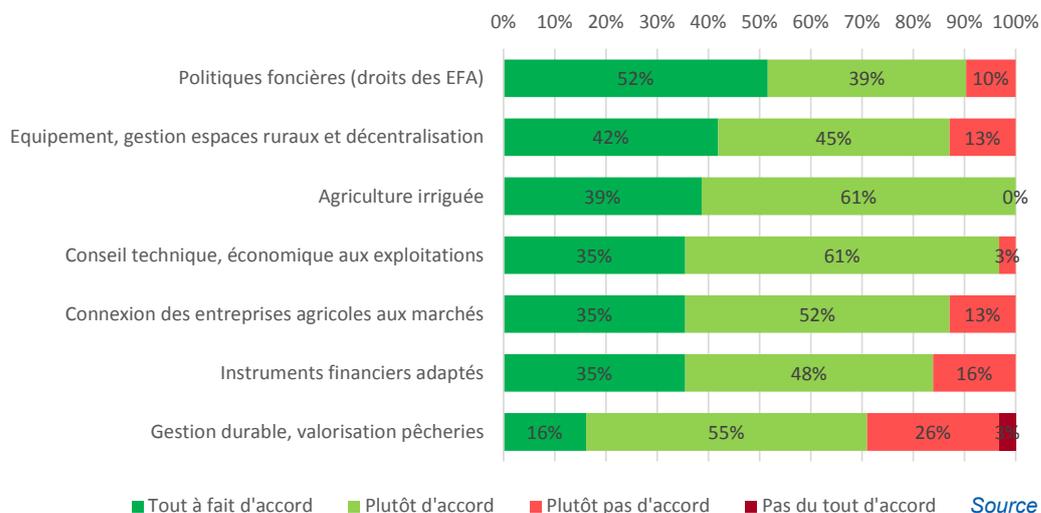
Le CIS SA identifie bien les domaines dans lesquels l'AFD présente des avantages comparatifs.

Les OS qui bénéficient de davantage d'engagements financiers s'articulent autour de ces domaines reconnus explicitement dans le CIS SA et identifiés comme tels par les agents et par les partenaires externes.

Les six domaines où l'AFD a des avantages comparatifs sont les suivants :

- ▶ la connexion des entreprises agricoles aux marchés (approche filière) ;
- ▶ l'agriculture irriguée ;
- ▶ l'équipement et la gestion durable des espaces ruraux dans le cadre des politiques de décentralisation ;
- ▶ les politiques foncières (reconnaissance et sécurisation des droits des exploitations familiales agricoles) ;
- ▶ le conseil technique et économique aux exploitations agricoles ;
- ▶ les instruments financiers adaptés (microfinance, garantie, participation...).

Êtes-vous d'accord que les aspects suivants présentent des avantages comparatifs de l'AFD en matière de sécurité alimentaire ?



2. Mise en œuvre

Les modalités d'utilisation des CIS ne sont pas clairement définies.

Le CIS SA a été formulé sans cadre explicite définissant les objectifs d'un cadre CI et ses modalités concrètes de formulation et de mise en œuvre. Le caractère prescriptif ou non du CIS n'est pas précisé. Les agents interrogés qui utilisent le CIS ont des perceptions différentes sur le caractère prescriptif du document.

Le CIS SA traduit une vision largement partagée par les parties prenantes.

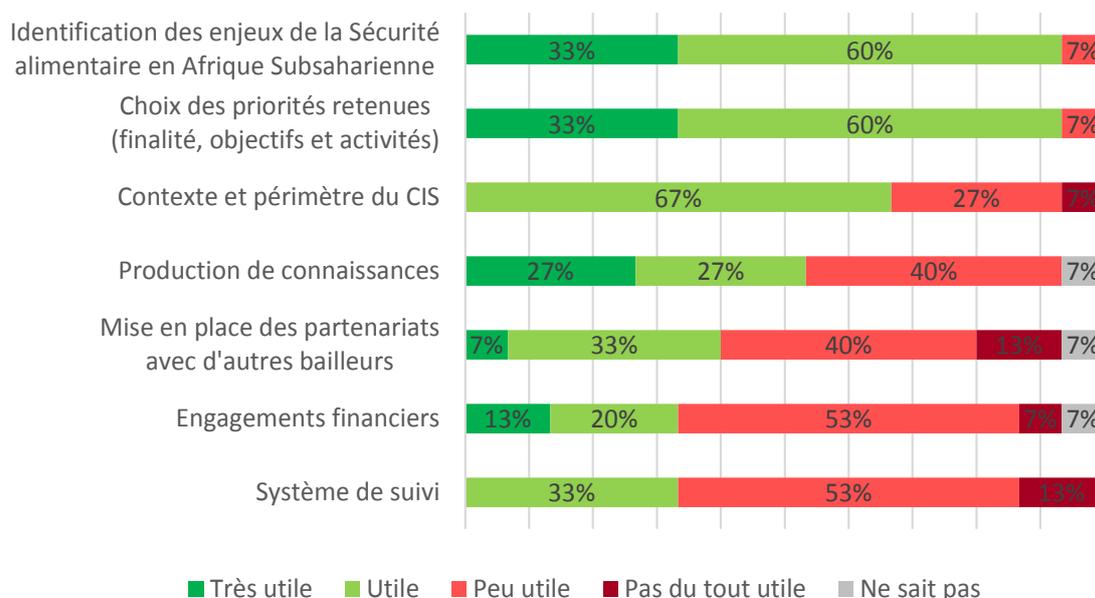
Le CIS SA est connu par 70 % des agents sondés ayant répondu à l'enquête, ainsi que des acteurs externes, même

si leur degré de connaissance est moindre. Il est difficile de formuler un jugement sur les proportions d'agents ou d'acteurs externes touchés, faute de valeurs cibles ou de points de comparaison au moment de la publication du CIS.

Le CIS est utilisé au siège de l'AFD, mais faiblement au niveau des agences.

Reconnu comme offrant une approche intégrée de la sécurité alimentaire, il est principalement consulté en amont des interventions par les agents AFD. Le CIS SA n'est pas utilisé comme un outil de gestion, de suivi et d'évaluation des interventions.

Degré d'utilité de chacune des composantes clés du CIS SA (100 % = 15)



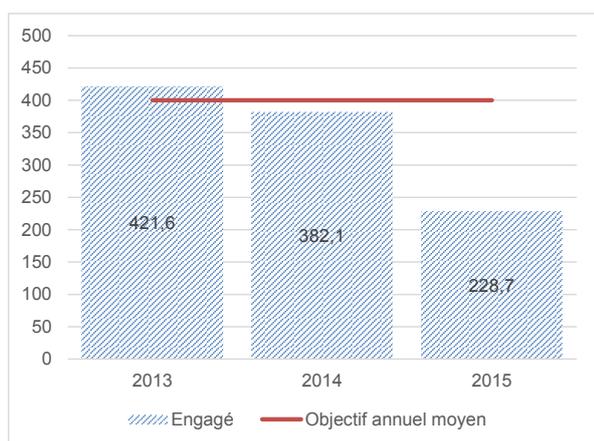
Source : Enquête agents AFD.

3. Efficacité

Le CIS apparaît globalement efficace.

Les principaux résultats attendus de ce cadre ont été atteints. Les engagements financiers pour 2013 et 2014 sont conformes avec les objectifs de 400 millions d'euros par an. Les résultats de 2015 sont largement en dessous des objectifs.

Engagements annuels du groupe AFD à destination de l'Afrique subsaharienne, dans le cadre du CIS SA (en M€)



Source : base de données AFD, traitement ADE.

Les engagements sont principalement concentrés sur l'Afrique de l'Ouest (60 % des engagements). Concernant la répartition par type de financement, l'utilisation des prêts souverains (PS) ou non souverains (PN) reste en deçà des objectifs du CIS ; l'utilisation des dons (subventions et C2D²) a largement dépassé les prévisions.

Légende des objectifs spécifiques du graphique :

01 Gouvernance sectorielle	OS1.1	Pilotage	02 Territoires	OS2.1	Gouvernance	03 Filières-Industries	OS3.1	EFA-OPA
	OS1.2	Risques		OS2.2	Equipement		OS3.2	Eau
	OS1.3	Malnutrition		OS2.3	Services		OS3.3	Petits producteurs
	OS1.4	Foncier					OS3.4	Entreprises
							OS3.5	Marché
							OS3.6	Financement

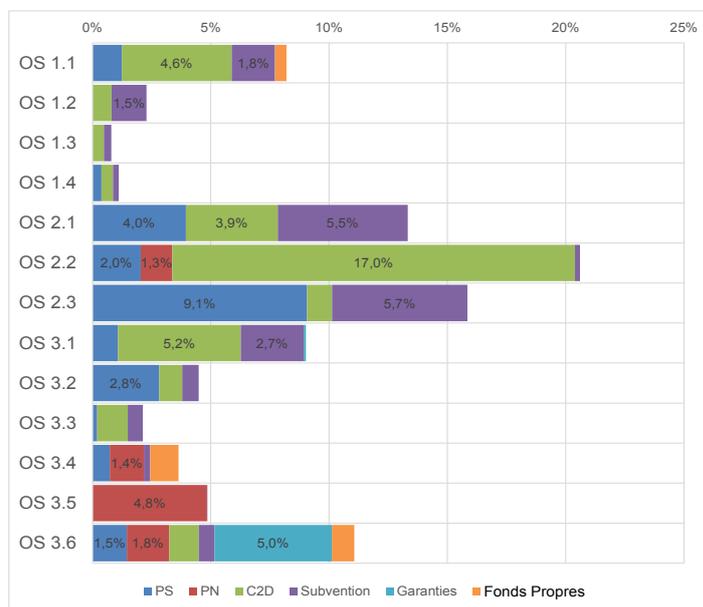
² Contrat de désendettement et de développement.

Source : base de données AFD, traitement ADE.

Les prévisions par OS sont loin des attentes pour les interventions visant les cultures vivrières avec gestion de l'eau et pisciculture (cible réalisée à 19 %). Ce sont les interventions concernant la gouvernance et les équipements des territoires ruraux qui ont mobilisé le plus de moyens, dépassant significativement l'évolution prévue par le CIS (177 %), notamment grâce à deux gros projets d'infrastructures.

Au niveau de la traduction de l'OS 1.3 « Prévention et prise en charge de la malnutrition » en interventions concrètes, les résultats sont plutôt décevants : peu d'engagements financiers et peu d'interventions.

Engagements financiers par OS et par instruments financiers (en % des engagements totaux)



Ces résultats financiers diffèrent sensiblement si on se base sur la classification qui a été définie par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) en 2005.

Ils représentaient 160 millions d'euros en 2014, soit 6,1 % des activités de l'AFD dans la région, et étaient concentrés dans les pays pauvres prioritaires (85 % de l'activité du secteur). La classification CICID a cependant été remise en cause par de nombreux acteurs car elle est considérée comme trop restrictive dans la comptabilisation des interventions en matière de sécurité alimentaire. Ceci étant, la différence entre les deux classifications illustre bien les enjeux d'un mode de comptabilisation en termes de redevabilité. C'est un débat très large qui dépasse celui concernant le CIS SA et plusieurs initiatives internationales, au Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ou au Groupe des sept (G7) visent à harmoniser le périmètre des interventions relevant de la sécurité alimentaire.

Par rapport à la période 2011-2012, on note une progression du nombre de projets cofinancés et des volumes financiers cofinancés.

Cette évolution est proportionnelle à l'augmentation du nombre de projets. La proportion de projets cofinancés reste donc sensiblement la même. Par contre, les volumes financiers engagés dans ces projets augmentent de 5 %.

Globalement, les travaux de production de connaissances prévus ont bien été réalisés.

Sur la base de l'examen de quelques documents et d'entretiens avec les personnes concernées, il apparaît que les travaux de production de connaissances sont dans la plupart des cas utiles et directement en rapport avec les opérations de l'AFD. D'une manière générale, les travaux effectués cherchent à éclairer la pertinence des interventions, réalisées ou envisagées. Sur les quatre évaluations prévues, deux études ont été réalisées et une est en cours de lancement. D'autres évaluations non prévues ont été réalisées en lien avec le CIS.

4. Impact

Le faible nombre d'évaluations disponibles ne permet pas de porter un jugement sur l'influence du CIS sur les résultats de développement.

Si on relève une amélioration de la sécurité alimentaire en l'Afrique de l'Ouest, la principale zone d'intervention de l'AFD, la contribution de l'Agence à cette dynamique ne peut pas être démontrée.

Le CIS sécurité alimentaire est cohérent avec les autres documents stratégiques de l'AFD, qu'ils lui soient antérieurs

ou postérieurs, bien que la référence au CIS SA ne soit pas systématique dans les documents postérieurs à sa publication. Cette cohérence entre CI ne permet cependant pas de conclure à une influence du CIS SA.

Quant à l'influence du CIS SA sur les autres parties prenantes (chercheurs, ONG), la vision partagée traduite dans le CIS SA n'est pas liée à l'existence de ce document mais à une dynamique d'échanges à différents niveaux entre l'AFD et ses partenaires.

5. Suivi et évaluation

Le CIS SA n'offre pas un dispositif de suivi pertinent permettant d'apprécier les résultats des interventions mises en œuvre dans son cadre.

Il définit deux types d'indicateurs pour apprécier les résultats : les indicateurs agrégables et les indicateurs spécifiques. Les indicateurs proposés dans le CIS ne sont pas explicitement intégrés au cadre logique et celui-ci n'explique pas la chaîne de résultats reliant les activités envisagées aux objectifs spécifiques et les objectifs spécifiques à l'objectif global.

Il en résulte une batterie d'indicateurs assez confuse qui ne traduisent pas directement les résultats attendus au niveau des OS et des interventions.

Le système de suivi-évaluation mis en place ne permet pas d'apprécier les résultats de développement des interventions menées dans le cadre du CIS.

Cependant, depuis 2014, la loi d'orientation et de programmation sur le développement et la solidarité internationale (LOP-DSI) assure le suivi de deux indicateurs agrégables relatifs à la sécurité alimentaire.

La liste des indicateurs proposés dans le CIS est très large et témoigne de la variété et de la complexité des aspects à prendre en compte pour apprécier la sécurité alimentaire.

La revue des indicateurs retenus par d'autres institutions confirme cette difficulté, tout en donnant des pistes d'indicateurs et en montrant l'importance des efforts réalisés pour objectiver les différents aspects liés à la sécurité alimentaire.

6. Recommandations

6.1. Recommandations générales

Définir plus explicitement les objectifs et les modalités de mise en œuvre des CI

L'évaluateur propose de définir explicitement l' (ou les) objectif(s) des CI ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi. Par exemple, les CI pourraient se concentrer sur un objectif de communication et répondre à des objectifs explicites en termes de communication, de logique d'action et de redevabilité. Ils expriment comment l'AFD met en œuvre la stratégie de développement de la France dans un secteur donné.

Cela permettrait de concentrer un CI sur les points principaux, d'avoir un document plus court et plus accessible. En revanche, il serait nécessaire de définir précisément les objectifs poursuivis. Les modalités de mise en œuvre devraient également être précisées : ressources humaines affectées, budget, etc.

Faire un choix parmi trois options pour le futur cadre d'intervention de l'AFD dans le domaine de la sécurité alimentaire, qui, dans tous les cas, devra être « dégéographisé »

Le domaine de la sécurité alimentaire devra continuer à être couvert par un CI. Du point de vue de l'AFD, trois options sont possibles pour répondre à cette demande, chacune présentant des avantages et des inconvénients :

- ▶ option 1. Un CIS sécurité alimentaire et nutrition ;
- ▶ option 2. Un CIS agriculture et développement rural et un CIT sécurité alimentaire et nutrition ;

▶ option 3. Un CIS ODD 2³ : éradiquer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.

Quelle que soit l'option retenue par la direction de l'AFD, il est recommandé que les documents stratégiques soient « dégéographisés » et qu'ils couvrent l'ensemble des zones d'intervention de l'AFD en tenant compte de leurs spécificités.

Articuler plus explicitement le CIS avec les stratégies des pays partenaires et une approche intégrée de la sécurité alimentaire dans les pays d'intervention

Quelle que soit la forme retenue pour le futur cadre stratégique discuté dans la recommandation précédente, l'objectif ne devrait pas changer et serait « la réalisation de l'ODD 2 dans les pays partenaires » par le soutien à la définition (ou à l'adaptation des politiques) et par l'appui à la mise en œuvre des politiques. Cet appui serait structuré globalement autour des trois piliers actuels.

Proposer d'autres instruments financiers comme les appuis budgétaires sectoriels ou les fonds communs pour favoriser la responsabilisation des maîtrises d'ouvrage et avoir un effet de levier

Le CIS SA est mis en œuvre à travers différents instruments financiers mais l'approche reste une approche projet. L'approche de type « appui budgétaire sectoriel » ou l'utilisation de fonds communs sectoriels n'a pas (ou très peu) été

³ Objectif de développement durable.

utilisée dans le cadre du CIS ou en vue de la sécurité alimentaire. L'utilisation de ces instruments ne remet pas en cause

l'approche projet qui garde toute sa pertinence pour répondre à des besoins spécifiques.

6.2. Recommandations relatives aux objectifs spécifiques

Reformuler l'actuel OS 1.3 « Filet de sécurité et malnutrition » en déclinant plus précisément ses piliers (notamment nutrition, d'une part, et assurances et filets de sécurité, d'autre part)

L'évaluateur recommande de revoir la structuration de l'OS 1.3 « Filet de sécurité et malnutrition » en identifiant mieux les actions concrètes envisagées et les divisions techniques responsables de ses différents aspects (santé, nutrition, secteur privé, agriculture et développement rural). Cela pourrait nécessiter l'éclatement de cet OS, en séparant au moins ce qui relève des assurances et des filets de sécurité, d'une part, et des aspects liés à la nutrition, d'autre part.

Faire évoluer l'actuel OS 3.1.3 « Promotion de l'agroécologie » afin de promouvoir plus explicitement le développement de politiques de transition agro-écologiques et mettre davantage l'accent sur la diffusion à grande échelle des techniques

Dans l'OS 1, « Amélioration de la gouvernance sectorielle », il pourrait être utile d'appuyer des actions de réflexion ou d'intégration dans les politiques agricoles vers une transition agroécologique comme cela a été le cas en France avec la loi d'avenir pour l'agriculture et la forêt. Cette évolution implique sans doute que la division Agriculture, développement rural et biodiversité (ARB) de l'AFD continue à développer son expertise dans ce domaine. Dans le cadre de l'OS 3.1.3, le soutien à la recherche appliquée devrait s'inscrire dans une perspective plus explicite d'évolution des politiques agricoles.

Améliorer la formulation de l'actuel OS 3.6.3 « Financement des entreprises agro-industrielles » en explicitant davantage ses modalités de mise en œuvre et de garde-fou

L'évaluateur recommande de mieux développer l'OS 3.6.3 « Financement des entreprises agro-industrielles » pour mieux mettre en évidence les modalités de l'aide qui seront mises en œuvre dans les opérations soutenues par l'AFD.

En lien avec l'OS 2.3 « Gouvernance des territoires ruraux pour un développement durable », engager des travaux de production de connaissances sur comment lier approches territoriales et sécurité alimentaire

Plusieurs interventions ont été menées dans le cadre de l'OS 2.3 « Gouvernance des territoires ruraux pour un développement durable » mais son lien avec la sécurité alimentaire n'est pas exprimé clairement dans le CIS SA. Il est recommandé que l'AFD réalise des travaux de production de connaissances afin de mieux comprendre ces liens et d'améliorer le ciblage des interventions dans ce domaine.

Définir explicitement le périmètre de comptabilisation des projets contribuant à la sécurité alimentaire

Le périmètre des interventions relevant de la sécurité alimentaire n'est pas clairement défini, ce qui ne permet pas d'apprécier correctement les progrès réalisés. En attendant un accord international sur ce point, l'AFD pourrait mettre en

place une approche pragmatique en affectant un marqueur « sécurité alimentaire » à ses interventions, en fonction de leur finalité, en retenant les valeurs suivantes :

- ▶ Finalité explicite sécurité alimentaire : 2 ;
- ▶ Finalité indirecte mais démontrée en matière de sécurité alimentaire : 1 ;
- ▶ Pas de finalité explicite en matière de sécurité alimentaire : 0.

Inscrire les interventions dans un cadre de suivi-évaluation cohérent avec des indicateurs de réalisations, de résultats et d'impact définis sur la base d'une logique d'action

L'évaluation recommande de rendre obligatoire et de renforcer la qualité de la définition d'une logique d'action pour chaque projet, avec des indicateurs de réalisations, de résultats et d'impact. Les indicateurs devraient être chiffrés avec des valeurs initiales et des valeurs cibles. Un dispositif de suivi-évaluation complet (basé sur les bonnes pratiques de l'AFD) devrait être également défini et harmonisé.

Programmer des évaluations portant spécifiquement sur les effets des interventions sur la sécurité alimentaire

L'AFD est un acteur important en matière de sécurité alimentaire. Par contre, peu de travaux ont été réalisés pour évaluer les effets des interventions sur la sécurité alimentaire. L'amélioration des connaissances constitue un enjeu important pour aider les pays à mettre en œuvre des politiques adéquates afin de réaliser les ODD. L'évaluateur recommande de programmer des travaux d'évaluation spécifiquement orientés sur les effets des interventions en matière de sécurité alimentaire.

Appuyer les travaux de production de connaissances pour participer utilement aux débats internationaux

L'évaluation a mis en évidence la qualité des travaux de production de connaissances et leur utilité. Dans l'ensemble, les travaux ont davantage été orientés vers l'appui aux opérations et moins vers la participation aux débats internationaux. Les deux dimensions sont toutefois importantes et dans le prochain CIS, les ressources devront continuer à couvrir ces deux aspects.

Liste des sigles et abréviations

AFD	Agence Française de Développement
ARB	Agriculture, développement rural et biodiversité (AFD)
C2D	Contrat de désendettement et de développement
CAD	Comité d'aide au développement
CI	Cadre d'intervention
CICID	Comité interministériel de la coopération internationale et du développement
CIS	Cadre d'intervention sectoriel
CIS DR	Cadre d'intervention sectoriel développement rural
CIS SA	Cadre d'intervention sectoriel sécurité alimentaire
CIS SA ASS	Cadre d'intervention sectoriel sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne
CIT	Cadre d'intervention transversal
CNDSI	Conseil national pour le développement et la solidarité internationale
CSA	Comité de la sécurité alimentaire mondiale
EFA	Exploitation familiale agricole
EVA	Évaluation et capitalisation
G7	Groupe des sept
G8	Groupe des huit
G20	Groupe des vingt
LOP-DSI	Loi d'orientation et de programmation sur le développement et la solidarité internationale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectif de développement durable
OPA	Organisation de producteurs agricoles
OS	Objectif spécifique
PME	Petites et moyennes entreprises

PN Prêt non souverain

PS Prêt souverain

SA Sécurité alimentaire

TPE Très petite entreprise

UE Union européenne



Dernières publications de la série

Les numéros antérieurs sont consultables sur le site : <http://librairie.afd.fr>

Previous publications can be consulted online at: <http://librairie.afd.fr>

- N° 63 Comment contribuer au renforcement des droits de l'homme ?
- N° 62 Evaluation du cadre d'interventions sectoriel (CIS) éducation, formation et emploi 2013-2015 (Synthèse du rapport)
- N° 61 Evaluation du projet de développement du Parc national du Limpopo
- N° 61 Limpopo National Park Development Project
- N° 60 Evaluation du Programme national de développement participatif (PNDP) - C2D Cameroun
- N° 59 Contribution de l'AFD au Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques (CEPF)
- N° 58 Agroécologie : évaluation de 15 ans d'actions d'accompagnement de l'AFD
Agroecology: Evaluation of 15 years of AFD Support
- N° 57 Évaluation des interventions de l'AFD dans les secteurs sanitaire et médico-social en Outre-mer
- N° 56 Évaluation des activités de Coordination SUD dans le cadre de la convention AFD/CSUD 2010-2012
- N° 55 Étude d'évaluation et d'impact du Programme d'appui à la résorption de l'habitat insalubre et des bidonvilles au Maroc
- N° 54 Refining AFD's Interventions in the Palestinian Territories: Increasing Resilience in Area C
- N° 53 Évaluation des lignes de crédit de l'AFD octroyées à la Banque Ouest Africaine de Développement (2000-2010)
- N° 52 Évaluation stratégique de projets ONG dans le domaine de la santé
- N° 51 L'hydraulique pastorale au Tchad
- N° 50 Réhabilitation des marchés centraux
- N° 49 Bilan des évaluations décentralisées réalisées par l'AFD en 2010 et 2011
- N° 48 Étude sur la facilité d'innovation sectorielle pour les ONG (FISONG)
- N° 47 Cartographie des prêts budgétaires climat de l'AFD
- N° 46 Méta-évaluation des projets « lignes de crédit »
- N° 45 Bilan des évaluations de projets réalisées par l'AFD entre 2007 et 2009
- N° 44 Impacts des projets menés dans le secteur de la pêche artisanale au Sénégal
- N° 43 L'assistance technique résidente – Enseignements tirés d'un appui au secteur de l'éducation en Mauritanie
- N° 42 Évaluation partenariale des projets d'appui à la gestion des parcs nationaux au Maroc
- N° 41 AFD Municipal Development Project in the Palestinian Territories
- N° 40 Évaluation ex post de 15 projets ONG à Madagascar
- N° 39 Analyse croisée de vingt-huit évaluations décentralisées sur le thème transversal du renforcement des capacités
- N° 38 Étude des interventions post-catastrophe de l'AFD
- N° 37 La coopération française dans le secteur forestier du Bassin du Congo sur la période 1990-2010
- N° 36 Suivi de la réalisation des objectifs des projets de l'AFD : état des lieux
- N° 35 Cartographie des engagements de l'AFD dans les fonds fiduciaires sur la période 2004-2010
- N° 34 Addressing Development Challenges in Emerging Asia: A Strategic Review of the AFD-ADB Partnership
Final Report, Period covered: 1997-2009
- N° 33 Capitalisation des démarches pour la mise en oeuvre des projets de formation professionnelle :
cas de la Tunisie et du Maroc
- N° 32 Bilan de l'assistance technique à la Fédération des paysans du Fouta Djallon (FPFD) en Guinée :
15 ans d'accompagnement
- N° 31 Adapter les pratiques opérationnelles des bailleurs dans les États fragiles
- N° 30 Cartographie de portefeuille des projets biodiversité Analyse sur la période 1996-2008
Cartography of the AFD Biodiversity Project Portfolio: Analysis of the Period 1996-2008
- N° 29 Microfinance dans les États fragiles : quelques enseignements de l'expérience de l'AFD